



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 16 AVRIL 2024 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers: Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Daniel Pilon
Maya Chammas
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Myriam Léger, Greffière adjointe

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 24-04-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 16 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-04-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt the agenda of the Regular Meeting of April 16, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 28, il répond aux questions de 5 citoyens et la période de questions se termine à 19 h 46.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024

RÉSOLUTION N° 24-04-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-04-02

Subject: Adoption of Minutes of the Regular Meeting of March 19, 2024

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of March 19, 2024, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of March 19, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des commandes -50 000\$
- .3 Liste des achats sans émission de bons de commande
- .4 Liste des chèques et dépôts directs
- .5 Rapport - Ressources humaines
- .6 Permis et certificats
- .7 PV de correction du Règlement N° 1468

6. Vente à l'encan

RÉSOLUTION N° 24-04-03

Objet : Vente à l'encan

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser la greffière adjointe à procéder à une vente à l'encan des bicyclettes abandonnées sur le domaine public et détenues par la Ville pendant plus de soixante jours, et des biens municipaux désuets, cette vente devant être précédée d'un avis public afin de permettre aux personnes concernées de récupérer leurs biens abandonnés avant la vente qui sera tenue le samedi 1^{er} juin 2024, à 10h00 ;

D'autoriser la donation des items qui ne seront pas vendus à des organismes sans but lucratif ou, à défaut, à des personnes pouvant récupérer ou recycler les items ;

RESOLUTION NO. 24-04-03

Subject: Auction Sale

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize the Assistant Clerk to proceed with an auction of the abandoned bicycles found on its public domain and the obsolete municipal equipment held by the Town for more than sixty days, a public notice will announce the sale and allow the rightful owners to recover their abandoned goods before the date of the auction which will be held on Saturday, June 1, 2024, at 10:00;

To authorize the donation of any unsold goods to non-profit organizations or, failing this, to any person willing to reuse or recycle the articles;

D'autoriser, en tout dernier lieu, la destruction des biens qui ne pourront être vendus ou donnés.

To authorize, as a last recourse, the destruction of the articles which will not have been sold or given away.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Demande d'aide financière au Ministère des Transports et de la mobilité durable - Programme Écocamionnage

RÉSOLUTION N° 24-04-04

Objet : Demande d'aide financière au Ministère des Transports et de la mobilité durable - Programme Écocamionnage

RESOLUTION NO. 24-04-04

Subject: Application for financial assistance from the Ministère des Transports et de la Mobilité Durable - Ecotrucking program

ATTENDU QUE la Ville a fait l'acquisition d'un camion plateau électrique (projet # 2023-320-05) et est admissible à une aide financière dans le cadre du volet « Acquisition d'une technologie » du programme Écocamionnage du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

WHEREAS the Town has acquired of an electric flatbed truck (project # 2023-320-05) and is eligible for financial assistance under the "Acquisition of a technology" component of the Écocamionnage program of the ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

De mandater madame Ginette Leclair, Directrice des services techniques, ou en son absence, monsieur Luc Perreault Directeur adjoint aux services techniques - Travaux publics, pour compléter tous les documents requis, de présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au MTMD, dans le cadre du programme précité et à signer les documents relatifs à cette demande ;

To authorize Mrs. Ginette Leclair, Director of Technical Services, or in her absence, Mr. Luc Perreault, Assistant Director of Technical Services - Public Works, to complete all required documents, to submit and sign, for and in the name of the Town, a request for financial assistance from the MTMD, within the framework of the aforementioned program, and to sign all documents pertaining to this request;

De verser, advenant l'octroi de cette subvention par le MTMD, la somme au poste budgétaire 21-630-00-000.

To deposit, should this grant be awarded by the MTMD, the amount to budget item 21-630-00-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Projet de développement Royalmount - Permission de voirie (MTMD) et documents afférents

RÉSOLUTION N° 24-04-05

Objet : Projet de développement Royalmount - Permission de voirie (MTMD) et documents afférents

RESOLUTION NO. 24-04-05

Subject: Royalmount development Project - Roadway permit (MTMD) and related documents

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

D'autoriser la directrice générale à déposer une permission de voirie auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux associés au projet de développement Royalmount et de signer tous les documents afférents y compris des ententes avec Carbonleo relatives à cette permission de voirie.

To authorize the Town Manager to submit a "permission de voirie" to the ministère des Transports et de la Mobilité durable for the work associated with the Royalmount development project and to sign all related documents including agreements with Carbonleo relating to this road allowance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Ratification des débours pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2024

RÉSOLUTION N° 24-04-06

Objet : Ratification des débours pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2024

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1^{er} mars au 31 mars 2024 :

Masse salariale :	2 042 278 \$
Fournisseurs et autres paiements :	1 813 883 \$
Quote-part CMM :	479 466 \$
Assurances :	277 519 \$
Frais de financement :	150 000 \$
Remboursement en capital - Dette à long terme :	1 992 800 \$
Total des déboursés :	6 755 946 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-04-06

Subject: Ratification of disbursements for the period of March 1st to March 31st, 2024

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between March 1st to March 31st, 2024:

Payroll:	\$2,042,278
Suppliers and other payments:	\$1,813,883
CMM share:	\$479,466
Insurance:	\$277,519
Financing costs:	\$150,000
Principal reimbursements - long term debt:	\$1,992,800
Total disbursements:	\$6,755,946

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Services professionnels pour la surveillance des travaux d'infrastructures dans le secteur industriel

RÉSOLUTION N° 24-04-07

Objet : Services professionnels pour la surveillance des travaux d'infrastructures dans le secteur industriel

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 99 000 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels de surveillance des travaux d'infrastructures dans le secteur industriel ;

D'approuver une modification budgétaire en augmentant de 90 400 \$ le poste de revenu 01-234-10-007 « Recouvrement de tiers – entente administrative » et en augmentant de 90 400 \$ le poste de dépense 02-310-01-419 « Honoraires professionnels – autres » ;

D'accorder à SOLMATECH INC., le contrat (C-2024-45) à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour un total de 89 608,65 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat ;

D'imputer les dépenses comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2024

Imputation :

RESOLUTION NO. 24-04-07

Subject: C-2024-45 - Professional services - for the inspection of infrastructure work in the Industrial sector

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize an expense of \$99,000 (taxes included) for professional services to supervise infrastructure work in the Industrial sector;

To approve a budget amendment by increasing revenue in the revenue account 01-234-10-007 " Recouvrement de tiers – entente administrative " by \$90,400 and increasing the budget account 02-310-01-419 " Honoraires professionnels – autres " by \$90,400;

To award to SOLMATECH INC. the contract (C-2024-45) for this purpose, with the unit price submitted, for the total amount of \$89,608.65 (taxes included), in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge these expenditures as follows:

Source: Operating Budget 2024

Appropriation:

Poste budgétaire: 02-310-01-419

Budget account: 02-310-01-419

Contrat : 89 608,65 \$ (taxes incluses)
Dépense : 99 000 \$ (taxes incluses)
Crédit : 90 400,20 \$

Contract: \$89,608.65 (taxes included)
Expense: \$99,000 (taxes included)
Credit: \$90,400.20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Lavage des vitres de la Bibliothèque 2024-2027

RÉSOLUTION N° 24-04-08

RESOLUTION NO. 24-04-08

Objet : Lavage des vitres de la Bibliothèque 2024-2027

Subject: Window cleaning of the library 2024-2027

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

D'autoriser une dépense de 17 616,67 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2024 pour le lavage des vitres de la bibliothèque, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

To authorize an expense of \$17,616.67 (taxes included) for the period from June 1 to December 31, 2024 for washing the library windows, including all incidental costs, if applicable;

D'autoriser une dépense de 12 583,33 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2025 pour le lavage des vitres de la bibliothèque, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

To authorize an expense of \$12,583.33 (taxes included) for the period from January 1 to May 31, 2025 for washing the library windows, including all incidental costs, if applicable;

D'autoriser une dépense de 30 200,00 \$ (taxes comprises) pour la période comprise entre le 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026, plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour le lavage des vitres à la bibliothèque comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

To authorize an expenditure of \$30,200.00 (taxes included) for the period between June 1, 2025 and May 31, 2026, plus the costs associated with the application of the IPC for washing windows at the library including all incidental costs, if applicable;

D'autoriser une dépense de 30 200,00 \$ (taxes comprises) pour la période comprise entre le 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027, plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour le lavage des vitres à la bibliothèque comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

To authorize an expenditure of \$30,200.00 (taxes included) for the period between June 1, 2026 and May 31, 2027, plus the costs associated with the application of the IPC for washing windows at the library including all incidental costs, if applicable;

D'accorder à la compagnie LAVAGE DE VITRES LECLAIR INC. le contrat C-2024-44 aux prix unitaires soumis pour un montant total de 27 474,14\$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} juin 2024 jusqu'au 31 mai 2025 pour la première année et au même montant, mais ajusté annuellement selon l'IPC pour les deux (2) années subséquentes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

To award the company LAVAGE DE VITRES LECLAIR INC. contract C-2024-44 at unit prices submitted for a total amount of \$27,474.14 (taxes included) for the period from June 1, 2024 until May 31, 2025 for the first year and at the same amount, but adjusted annually according to the CPI for the following two (2) years, all in accordance with the tender documents;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

To charge the expenses associated with the new contract as follows:

Provenance : Budgets de fonctionnement 2024 à 2027

Source: Operating budgets 2024 to 2027

Imputation : 02-771-01-522 « Bibliothèque - Édifice entretien »

Appropriation: 02-771-01-522 "Bibliothèque - Édifice entretien"

Contrat : 82 422,42 \$ (taxes incluses) pour 3 ans + les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC chaque année de 2025 à 2027 ;

Contract: \$82,422.42 (taxes included) for 3 years + costs associated with the CPI adjustment each year from 2025 to 2027;

Dépense : 90 600,00 \$ (taxes incluses) pour 3 ans + les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC chaque année de 2025 à 2027 ;

Crédit : 82 729,88 \$ (taxes incluses) pour 3 ans + les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC chaque année de 2025 à 2027.

Pour les années 2025-2026-2027, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Expenses: \$90,600.00 (taxes included) for 3 years + costs associated with the CPI adjustment each year from 2025 to 2027;

Credit: \$82,729.88 (taxes included) for 3 years + costs associated with the CPI adjustment each year from 2025 to 2027.

For the years 2025-2026-2027, the appropriations required for this purpose will be maintained in the Town budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Travaux d'électricité dans les bâtiments municipaux

RÉSOLUTION N° 24-04-09

Objet : Travaux d'électricité dans les bâtiments municipaux

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 45 500,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024 pour les travaux d'électricité dans les bâtiments municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 45 500,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 pour les travaux d'électricité dans les bâtiments municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense annuelle de 91 000,00 \$ (taxes incluses) pour la période comprise du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2026, plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour les travaux d'électricités dans les bâtiments municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 45 500,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2027, plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour les travaux d'électricités dans les bâtiments municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie LES SPÉCIALISTES AVA INC., le contrat (C-2024-43) à cette fin aux prix unitaires soumis pour un montant total de 83 178,66 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2025 pour la première année et au même montant, mais ajusté annuellement selon l'IPC pour les deux (2) autres années subséquentes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance : Budgets de fonctionnement, 2024 à 2027

RESOLUTION NO. 24-04-09

Subject: Electrical work in municipal buildings

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize an expense of \$45,500.00 (taxes included) for the period from July 1 to December 31, 2024 for electrical work in municipal buildings, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$45,500.00 (taxes included) for the period from January 1 to June 30, 2025 for electrical work in municipal buildings, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an annual expenditure of \$91,000.00 (taxes included) for the period from July 1, 2025 to December 31, 2026, plus the costs associated with the application of the IPC for electrical work in municipal buildings, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expenditure of \$45,500.00 (taxes included) for the period from January 1, to June 30, 2027, plus the costs associated with the application of the IPC for electrical work in municipal buildings, including all incidental costs, if applicable;

To award to the company LES SÉCIALISTES AVA INC., the contract (C-2024-43) for this purpose at the unit prices submitted for a total amount of \$83,178.66 (taxes included) for the period from July 1, 2024 until June 30, 2025 for the first year and at the same amount, but adjusted annually according to the CPI for the other two (2) subsequent years, all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with the new contract as follows:

Source: Operating budgets, 2024 to 2027

Imputation : 02-385-00-522 « Entretien et réparations - Bâtiments et terrains »

Imputation:02-385-00-522 "Maintenance and repairs - Buildings and grounds "

Contrat : 249 535,98 \$ (taxes incluses) pour 3 ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC chaque année subséquente de 2025 à 2027 ;

Contract: \$249,535.98 (taxes included) for 3 years plus costs associated with the adjustment according to the CPI each subsequent year from 2025 to 2027;

Dépense : 273 000,00 \$ (taxes incluses) pour 3 ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC chaque année subséquente de 2025 à 2027 ;

Expense: \$273,000.00 (taxes included) for 3 years plus costs associated with the adjustment according to the CPI for each subsequent year from 2025 to 2027;

Crédit : 249 285,39 \$ (taxes incluses) pour 3 ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC chaque année subséquente de 2025 à 2027 ;

Credit: \$249,285.39 (taxes included) for 3 years plus costs associated with the adjustment according to the CPI for each subsequent year from 2025 to 2027;

Pour les années 2025 à 2027, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

For the years 2025 to 2027, credits required for this activity will be maintained in the Town's budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - Amélioration du parc Mohawk.

RÉSOLUTION N° 24-04-10

RESOLUTION NO. 24-04-10

Objet : Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - Amélioration du parc Mohawk.

Subject: Bid weighting and evaluation system for professional services - Improvement of Mohawk Park.

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour les services professionnels pour l'amélioration du parc Mohawk.

To approve the weighting and evaluation system for professional services for the improvement of Mohawk Park.

Votes contre : les conseillères Maryam Kamali Nezhad, Julie Halde et Caroline Decaluwe et Maya Chammas

Votes against: Councillors Maryam Kamali Nezhad, Julie Halde and Caroline Decaluwe and Maya Chammas

Le maire choisi d'exercer son droit de vote.

The mayor chooses to exercise his right to vote.

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

CARRIED BY MAJORITY

14. Remplacement de l'éclairage des terrains de tennis

RÉSOLUTION N° 24-04-11

RESOLUTION NO. 24-04-11

Objet : Remplacement de l'éclairage des terrains de tennis

Subject: Replacement of tennis court lighting

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

D'autoriser une dépense de 340 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations (PTI) 2023 et 2024, pour le remplacement de l'éclairage des enceintes de tennis n° 1 (parc Connaught, 6 terrains en terre

To authorize an expense of \$340,000 (taxes included) within the 2023 and 2024 Capital Expenditures Programs (PTI) for the replacement of the lighting of tennis enclosures No. 1 (Connaught Park, 6 courts in clay) and No. 3

battue) et n° 3 (parc Mohawk, 6 terrains en terre battue), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder au seul soumissionnaire qualifié, soit la compagnie GROUPE THERMOLITE INC., le contrat (C-2024-21) à cette fin, au montant total de 309 894,34 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat ;

D'autoriser un emprunt de 45 465,32 \$ (crédits) au fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de cinq ans.

D'imputer les dépenses comme suit :

Provenances :

Règlement d'emprunt E-2305 amorti sur une période de vingt (20) ans (crédit de 265 000 \$)

Fonds de roulement amorti sur une période de cinq (5) ans (crédit de 45 465,32 \$)

Imputation :

Projet : 2020-320-04 (PTI 2023 et 2024) « Remplacement de l'éclairage des terrains de tennis - Parcs Mohawk et Connaught »

Compte budgétaire : 22-700-00-718

Contrat : 309 894,34 \$ (taxes incluses)
Dépense : 340 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédits : 310 465,32 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Mohawk Park, 6 clay courts), which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the company GROUPE THERMOLITE INC., the contract (C-2024-21) for this purpose, for a total amount of \$309,894.34 (taxes included), in accordance with the tendering documents for this contract;

To authorize a loan of \$45,465.32 (credit) from the working fund to cover this expense and to reimburse this amount over a 5 year period.

To charge these expenditures as follows:

Sources:

Loan by-law E-2305 amortized over a twenty (20) year period (265,000 \$ credit)

Working fund amortized over a five (5) year period (45,465,32 \$ credit)

Appropriation:

Project : 2020-320-04 (PTI 2023 and 2024) "Remplacement de l'éclairage des terrains de tennis - Parcs Mohawk et Connaught"

Budget account: 22-700-00-718

Contract: \$309,894.34 (taxes included)
Expense: \$340,000.00 (taxes included)
Credit: \$310,465.32

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Fourniture de la main-d'œuvre et du matériel pour les services de gardiennage de bâtiment

RÉSOLUTION N° 24-04-12

Objet : Fourniture de la main-d'œuvre et du matériel pour les services de gardiennage de bâtiment

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 60 169,04 \$ (taxes incluses) en 2024 pour la fourniture de la main-d'œuvre et du matériel pour les services de gardiennage de bâtiment, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 123 333,34 \$ (taxes incluses) en 2025 pour la fourniture de la main-d'œuvre et du matériel pour les services de gardiennage de bâtiment, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 123 333,34 \$ (taxes incluses) en 2026 pour la fourniture de la main-d'œuvre et du matériel pour les services de gardiennage de bâtiment, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

RESOLUTION NO. 24-04-12

Subject: Supply of labor and materials for building security services

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize an expenditure of \$60,169.04 (taxes included) in 2024 for the supply of labour and materials for building security services, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expenditure of \$123,333.34 (taxes included) in 2025 for the supply of labour and materials for building security services, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expenditure of \$123,333.34 (taxes included) in 2026 for the supply of labour and materials for building security services, which includes, as needed, all accessory costs;

D'autoriser une dépense de 63 164,29 \$ (taxes incluses) en 2027 pour la fourniture de la main-d'œuvre et du matériel pour les services de gardiennage de bâtiment, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder au seul soumissionnaire, soit la compagnie GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC., le contrat SMP-2024-21 à cette fin, aux prix unitaires soumis, au prix total de 337 543,61 \$ (taxes incluses) pour la période comprise entre le 1^{er} mai 2024 et 30 avril 2027, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2024-2025-2026-2027

Imputation : 02-710-00-452 « Surveillance des édifices municipaux »

Contrat : 337 543,61 \$ (taxes incluses)
Dépenses : 370 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 337 859,32 \$

Pour les années 2025, 2026 et 2027, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an expenditure of \$63,164.29 (taxes included) in 2027 for the supply of labour and materials for building security services, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the sole tenderer, the company GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC., the contract SMP-2024-21 to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$337,543.61 (taxes included) for the period between May 1, 2024, and April 30, 2027, in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating budget 2024-2025-2026-2027

Appropriation: 02-710-00-452 "Monitoring municipal buildings"

Contract: \$337,543.61 (taxes included)
Expenses: \$370,000.00 (taxes included)
Credit: \$337,859.32

For the years 2025, 2026 and 2027, the credits required for this purpose will be maintained in the Town's budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Dépenses supplémentaires - Travaux d'inventaire des arbres publics

RÉSOLUTION N° 24-04-13

Objet : Dépenses supplémentaires - Travaux d'inventaire des arbres publics

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 62,86 \$ pour le contrat pour les travaux d'inventaire des arbres publics, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2024

Imputation : 02-762-00-419 « Honoraires professionnels - Autres »

Contrat : 62,86 \$ (taxes incluses)
Dépense : 62,86 \$ (taxes incluses)
Crédits : 57,40 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-04-13

Subject: Additional expenses - Public tree inventory work

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize an additional expense for the amount of \$62.86 of the public tree inventory contract, which includes, as needed, all accessory costs;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating Budget 2024

Appropriation: 02-762-00-419 "Honoraires professionnels - Autres"

Contract: \$62.86 (taxes included)
Expense: \$62.86 (taxes included)
Credits: \$57.40

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Autorisation de dépenses - Travaux de maçonnerie et plomberie - 1275 chemin Dunkirk (Pizzaiolle)

RÉSOLUTION N° 24-04-14

Objet : Autorisation de dépenses - Travaux de maçonnerie et plomberie - 1275 chemin Dunkirk (Pizzaiolle)

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 164 269,56 \$ (taxes incluses) pour les travaux de maçonnerie et de plomberie au 1275 chemin Dunkirk ;

D'autoriser la directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les procédures et les politiques de la Ville ;

D'imputer les dépenses comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2401 - Période d'amortissement de 25 ans

Imputation: 2024-310-06 « 1275 Dunkirk - Réfection du mur de briques de la Pizzaiolle et travaux pour mise à niveau du système de retour à l'égout »

Poste budgétaire: 22-100-00-729

Dépense : 164 269,56 \$ (taxes incluses)
Crédit : 150 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-04-14

Subject: Expenditure authorization - Masonry and plumbing work - 1275 chemin Dunkirk (Pizzaiolle)

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To authorize an expense of \$164,269.56 (taxes included) for the masonry and plumbing work at 1275 Dunkirk Road;

To authorize the town manager to award the various contracts required for the execution of this project, all according to the procedures and policies of the Town;

To charge the expenses as follows:

Source: Loan by-law E-2401 - Amortization period of 25 years

Appropriation: 2024-310-06 "1275 Dunkirk - Réfection du mur de briques de la Pizzaiolle et travaux pour mise à niveau du système de retour à l'égout"

Budget account: 22-100-00-729

Expense: \$164,269.56 (taxes included)
Credit : \$150,000.00

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 24-04-15

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 22 mars 2024 ;

Plan n° 1 : 30-40 Roosevelt pour « Nouvelle construction » ;

Plan n° 3 : 117 Lazard pour « Réfection des façades (ouvertures et revêtement) » ;

Plan n° 4 : 821 St Clare pour « Remplacement et modifications des ouvertures », sous les réserves suivantes :

- ajout des seuils en pierre selon l'existant ;

- les fenêtres doivent être divisées en deux ;

RESOLUTION NO. 24-04-15

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on March 22, 2024;

Plan no. 1: 30-40 Roosevelt for "New Construction";

Plan no. 3: 117 Lazard for "Renovation of facades (openings and cladding)";

Plan no. 4: 821 St Clare for "Replacement and modification of openings"; subject to the following:

- addition of stone sills according to existing;

- windows must be divided in two;

Plan n° 6 : 43 Kenaston pour « Remplacement des fenêtres » ;

Plan n° 7 : 47 Lazard pour « Modification au PIIA: Changement de matériaux pour débord de toit et fascias de bordure de toit en bois pour métal (même coloration) » ;

Plan n° 8 : 285 Beverley pour « Remplacement de trois fenêtres à la façade arrière de couleur blanche » ;

Plan n° 9 : 452 Lazard pour « Modification des façades » ;

Plan n° 10 : 221 Devon pour « Peinture de la brique » ;

Plan n° 11 : 461 Stanstead pour « Remplacer le muret de la pierre en brique ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 22 mars 2024 :

Plan n° 2 : 69 Melbourne pour « Agrandissement vers l'arrière sur deux étages », non favorable selon les motifs suivants :

- le nouveau volume est trop massif, à revoir la hauteur de l'agrandissement. Déposer une proposition bien intégrée en ligne avec la hauteur de la maison existante ;

- retravailler le mur aveugle latéral, il est suggéré d'ajouter des ouvertures et un deuxième revêtement afin de couper un grand mur d'acrylique ;

- sur le mur arrière, revoir les ouvertures, l'alignement et les proportions des fenêtres ;

Plan n° 11 : 461 Stanstead pour « Modification du contour de la porte d'entrée ».

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 5 avril 2024 ;

Plan no. 1: 28, Morrisson pour « remplacement des fenêtres et peindre les portes et la porte de garage » sous les réserves suivantes :

- maintenir le carrelage et division aux fenêtres car le style Géorgien le requiert ;

- conserver la coloration blanche pour les fenêtres.

Plan no 2: 461, Stanstead pour « modification du PIIA »;

Plan no 3: 2445, Sunset pour « modification de la façade avant »;

Plan no 4: 72, Lockhart pour « modification à deux façades, remplacement de fenêtres et ajout d'une porte-patio »;

Plan no. 6: 43 Kenaston for "Window replacement";

Plan no. 7: 47 Lazard for "PIIA modification: Change of materials for roof overhang and fascia from wood to metal (same colour)";

Plan no. 8: 285 Beverley for "Replacement of three white windows on the rear facade";

Plan no. 9: 452 Lazard for "Modification of facades";

Plan no. 10: 221 Devon for "Brick painting";

Plan no. 11: 461 Stanstead for "Replace the stone low wall with brick".

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on March 22, 2024:

Plan No. 2: 69 Melbourne for "Two-storey rear extension", unfavourable on the following grounds:

- the new volume is too massive, review the height of the extension. Submit a well-integrated proposal in line with the height of the existing house;

- rework the blind side wall, adding openings and a second cladding to cut a large acrylic wall;

- on the rear wall, review window openings, alignment and proportions;

Plan no. 11: 461, Stanstead for « modification of front door outline".

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on April 5, 2024;

Plan no. 1: 28, Morrisson for «replacement of windows and painting of doors and garage door", subject to the following:

- maintain the paning and division at the windows, as required by the Georgian style;

- keep the white colouring for the windows.

Plan no. 2: 461, Stanstead for « modification to the PIIA»;

Plan no. 3: 2445, Sunset for «modification to the front façade»;

Plan no. 4: 72, Lockhart for « modifications of two façades, replacing windows and new patio door»;

Plan no 7: 431, Mitchell pour « modification d'une fenêtre » ;

Plan no 9: 1080, Dumfries pour « changement de la couleur des fenêtres, soffites et des ouvertures » ;

Plan no 10: 69, Melbourne pour « agrandissement à l'arrière sur deux étages » ;

Plan no 12: 1845, Laird pour « modification au PIIA accepté: modifications des façades », sous la réserve suivante :

- les allèges en pierre sont requises sous toutes les fenêtres.

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 5 avril 2024 :

Plan no 8 : 731, Dumfries pour « réfection des façades et du toit », non favorable selon les motifs suivants :

- retravailler le projet pour s'agencer avec la maison existante qui possède un certain cachet et pour s'agencer aux critères du PIIA pour un cottage ;

- les fenêtres noires ne sont pas recevables ;

- l'entrée est trop imposante ;

- la baie vitrée sur deux étages n'est pas recevable ;

- le revêtement vertical n'est pas recevable et doit être conservé à l'horizontale ;

- le revêtement de la porte de garage n'est pas recevable ;

Plan no 11: 425, Vivian pour « changement des portes et fenêtres », non favorable selon les motifs suivants :

- les fenêtres noires ne sont pas recevables car elles sont trop foncées et ne s'agencent pas avec le revêtement existant, qui est plus équilibré avec le beige existant ;

- la porte d'entrée devrait être symétrique tel que l'existante ;

- conserver l'équilibre de la façade existante et maintenir les divisions des fenêtres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan no. 7: 431, Mitchell for «modification of a window»;

Plan no. 9: 1080 Dumfries for «changing the colour of windows, soffits and openings»;

Plan no. 10: 69, Melbourne for «extension of two storeys at the back wall»;

Plan no. 12: 1845, Laird for « modification to the PIIA accepted: modifications of the façades», subject to the following:

- stone sills are required under all windows.

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on April 5th, 2024:

Plan no. 8: 731, Dumfries for «renovation of the facades and roof», unfavourable on the following grounds:

- rework the project to match the existing house, which has a certain cachet and meets the PIIA criteria for a cottage;

- black windows are not acceptable;

- the entrance is too imposing;

- the two-storey bay window is not acceptable;

- vertical siding is not acceptable and must be kept horizontal;

- garage door cladding is inadmissible;

Plan no. 11: 425, Vivian for «modifications of the doors and windows», unfavourable on the following grounds:

- black windows are not acceptable, as they are too dark and don't match the existing cladding, which is more balanced with the existing beige;

- the front door should be symmetrical like the existing one;

- keep the balance of the existing façade and maintain the window divisions.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. **Adoption du Règlement N°1441-15 modifiant le règlement de zonage N°1441 concernant les dispositions particulières applicables aux zones M-801, M-802 et M-803**

RÉSOLUTION N° 24-04-16

Objet : Adoption du Règlement N°1441-15 modifiant le règlement de zonage N°1441 concernant les dispositions particulières applicables aux zones M-801, M-802 et M-803

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N°1441-15 modifiant le règlement de zonage N°1441 concernant les dispositions particulières applicables aux zones M-801, M-802 et M-803 a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 20 février 2024 ;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le Règlement N°1441-15 modifiant le règlement de zonage N°1441 concernant les dispositions particulières applicables aux zones M-801, M-802 et M-803.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-04-16

Subject: Adoption of By-law No. 1441-15 to amend Zoning By-law No. 1441 concerning the Special Provisions applicable to zones M-801, M-802 and M-803

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), the Draft By-law No. 1441-15 to amend Zoning By-law No. 1441 concerning the Special Provisions applicable to zones M-801, M-802 and M-803 was preceded by a filing and a notice of motion given on February 20, 2024;

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt By-law No. 1441-15 to amend Zoning By-law No. 1441 concerning the Special Provisions applicable to zones M-801, M-802 and M-803.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. **Adoption du Règlement N° 1441-16 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait à l'affichage pour le complexe multifonctionnel dans les zones M-801, M-802 et M-803**

RÉSOLUTION N° 24-04-17

Objet : Adoption du Règlement N° 1441-16 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait à l'affichage pour le complexe multifonctionnel dans les zones M-801, M-802 et M-803

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1441-16 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait à l'affichage pour le complexe multifonctionnel dans les zones M-801, M-802 et M-803 a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 20 février 2024 ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1441-16 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait à l'affichage pour le complexe multifonctionnel dans les zones M-801, M-802 et M-803.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-04-17

Subject: Adoption of By-law No. 1441-16 to amend Zoning By-law N°1441 with respect to signage for the multifunctional complex in zones M-801, M-802 and M-803

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), the Draft By-law No. 1441-16 to amend Zoning By-law N°1441 with respect to signage for the multifunctional complex in zones M-801, M-802 and M-803 was preceded by a filing and a notice of motion given on February 20, 2024;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To adopt By-law No. 1441-16 to amend Zoning By-law N°1441 with respect to signage for the multifunctional complex in zones M-801, M-802 and M-803.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. **Adoption du Règlement N° 1441-14 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait aux marges, au coefficient d'emprise au sol et au coefficient d'occupation du sol dans la zone C-211 (secteur Brittany, Rockland, Côte-de-Liesse)**

RÉSOLUTION N° 24-04-18

Objet : Adoption du Règlement N° 1441-14 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait aux marges, au coefficient d'emprise au sol et au coefficient d'occupation du sol dans la zone C-211 (secteur Brittany, Rockland, Côte-de-Liesse)

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1441-14 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait aux marges, au coefficient d'emprise au sol et au coefficient d'occupation du sol dans la zone C-211 a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 20 février 2024 ;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1441-14 modifiant le règlement de zonage N° 1441-14 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait aux marges, au coefficient d'emprise au sol et au coefficient d'occupation du sol dans la zone C-211.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. **Adoption du Règlement N° 1358-6 modifiant le Règlement N° 1358 concernant la collecte sélective des matières secondaires récupérables, la collecte de résidus de jardin, la collecte de résidus alimentaires et la collecte des déchets en ce qui a trait aux chambres à déchets réfrigérées**

RÉSOLUTION N° 24-04-19

Objet : Adoption du Règlement N° 1358-6 modifiant le Règlement N° 1358 concernant la collecte sélective des matières secondaires récupérables, la collecte de résidus de jardin, la collecte de résidus alimentaires et la collecte des déchets en ce qui a trait aux chambres à déchets réfrigérées

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1358-6 modifiant le Règlement N° 1358 concernant la collecte sélective des matières secondaires récupérables, la collecte de résidus de jardin, la collecte de résidus alimentaires et la collecte des déchets en ce qui a trait aux chambres à déchets réfrigérées a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 19 mars 2024 ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

RESOLUTION NO. 24-04-18

Subject: Adoption of By-law No. 1441-14 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to setbacks, the coverage ratio and the floor area ratio in zone C-211 (Brittany, Rockland, Côte-de-Liesse sector)

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), the Draft By-law No. 1441-14 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to setbacks, the coverage ratio and the floor area ratio in zone C-211 was preceded by a filing and a notice of motion given on February 20, 2024;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To adopt By-law No. 1441-14 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to setbacks, the coverage ratio and the floor area ratio in zone C-211.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 24-04-19

Subject: Adoption of By-law No. 1358-6 to amend By-law No. 1358 concerning the selective collection of recoverable secondary materials, the yard trimmings collection, the food waste collection and the refuse collection with respect to refrigerated refuse room

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1358-6 to amend By-law No. 1358 concerning the selective collection of recoverable secondary materials, the yard trimmings collection, the food waste collection and the refuse collection with respect to refrigerated refuse room was preceded by a filing and a notice of motion given on March 19, 2024;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

D'adopter le Règlement N° 1358-6 modifiant le Règlement N° 1358 concernant la collecte sélective des matières secondaires récupérables, la collecte de résidus de jardin, la collecte de résidus alimentaires et la collecte des déchets en ce qui a trait aux chambres à déchets réfrigérées.

Vote contre : la conseillère Maryam Kamali Nezhad

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

To adopt By-law No. 1358-6 to amend By-law No. 1358 concerning the selective collection of recoverable secondary materials, the yard trimmings collection, the food waste collection and the refuse collection with respect to refrigerated refuse room.

Vote against: Councillor Maryam Kamali Nezhad

CARRIED BY MAJORITY

23. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1472 sur la sécurité publique et la conformité réglementaire.

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1472 sur la sécurité publique et la conformité réglementaire.

Le conseiller Sébastien Dreyfuss dépose le projet de Règlement N° 1472 sur la sécurité publique et la conformité réglementaire et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1472 concerning public security and regulatory compliance

Councillor Sébastien Dreyfuss files Draft By-law No. 1472 concerning public security and regulatory compliance and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

24. Dépôt, avis de motion et d'adoption du Projet de Règlement N° 1471 divisant le territoire de la municipalité en huit districts électoraux

RÉSOLUTION N° 24-04-20

Objet : Dépôt, avis de motion et d'adoption du Projet de Règlement N° 1471 divisant le territoire de la municipalité en huit districts électoraux

1. Avis de motion

La conseillère Julie Halde dépose le projet de Règlement N° 1471 divisant le territoire de la municipalité en huit districts électoraux et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'adopter le projet de Règlement N° 1471 divisant le territoire de la municipalité en huit districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-04-20

Subject: Filing, notice of motion and adoption of Draft By-law No. 1471 to divide the Town's territory into eight electoral districts

1. Notice of motion

Councillor Julie Halde files Draft By-law No. 1471 to divide the Town's territory into eight electoral districts and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

2. Adoption of first Draft By-Law

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To adopt Draft By-law No. 1471 to divide the Town's territory into eight electoral districts.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Renouvellement de la convention collective avec les employés syndiqués professionnels

RÉSOLUTION N° 24-04-21

Objet : Renouvellement de la convention collective avec les employés syndiqués professionnels

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'autoriser le maire, le greffier et la directrice des ressources humaines, à signer, au nom de la Ville, la convention collective de travail avec LE SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE MONTRÉAL pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2027 inclusivement ou jusqu'à son renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-04-21

Subject: Renewal of the collective agreement with the unionized professional employees

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize the Mayor, the Town Clerk and the Director of Human Resources to sign, on behalf of the Town, the Collective labour agreement with LE SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE MONTRÉAL for the entire period from January 1st, 2021 until December 31st, 2027 or until the collective labour agreement is renewed.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 24-04-22

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-04-22

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the April 18, 2024, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an *Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations* (CQLR, chapter E-20.001).

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the April 18, 2024, agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h 14, il répond aux questions de 5 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 39.

28. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 24-04-23

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 24-04-23

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To close the meeting at 20:39.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy